

Paris : Lola, 12 ans, violée, torturée, égorgée et enfermée dans une malle (MàJ : Le complice de la meurtrière algérienne présumée remis en liberté)



Article rédigé par *Fdesouche*, le 18 octobre 2022

Source [Fdesouche] : Le second suspect mis en examen et laissé libre

Outre la principale suspecte, un homme âgé de 43 ans a également été mis en examen lundi pour “recel de cadavre”, selon la source judiciaire. Suspecté d’avoir hébergé et véhiculé la suspecte et d’avoir aidé à transporter le corps, il a été placé sous contrôle judiciaire, “*la détention provisoire n’étant pas possible du fait de la peine encourue*”, selon cette source. La détention provisoire est possible pour une infraction punie d’une peine de prison de 3 ans ou plus. Pour le fait de receler ou de cacher le cadavre d’une personne victime d’un homicide, le code pénal prévoit une peine de deux ans d’emprisonnement et de 30 000 euros d’amende.

Retrouver l’intégralité de l’article [en cliquant ici](#)

18/10/2022 01:00